



Créteil, le 4 octobre 2013

## Déclaration préliminaire au CTE du 4 octobre

**Madame la Présidente du CTE,**

Les orientations que souhaite prendre le Conseil général en réponses aux graves difficultés qui percutent les établissements d'accueil éducatif, et qui touchent les enfants et les jeunes qui y sont accueillis ne sont aucunement satisfaisantes : maintien de l'accueil inconséquent d'enfants, fragilisation des collectifs de travail, baisse de places d'accueil, fins de contrat arbitraires, mise en place de veilleurs de nuit et veille debout, déplacement de personnels, affaiblissement de l'encadrement, remise en cause d'accords négociés, déqualification, culpabilisation et infantilisation...etc

Que penser de la situation faite aux agents Diplômés d'Etat en poste sous contrat, pour certains depuis 14 mois, à qui le Conseil général met fin du jour au lendemain, sans autre explication, comme aussi de contrat qui malgré nos interventions et l'engagement de l'exécutif en CTE sont encore revus à la baisse, alors que les besoins sont toujours présents ?

Ainsi, cette matinée du 4 octobre consacrée au Comité Technique d'Établissement des établissements de l'ASE du Conseil général, a pour ordre du jour :

- Retour de l'audit sur les foyers publics du département
- Harmonisation du temps de travail

Le premier point, a pour finalité de réduire le service public départemental d'accueil des enfants et jeunes en difficulté dans les établissements du Conseil général. D'ailleurs dans ce sens, l'exécutif départemental doit se prononcer le 14 octobre sur d'éventuelles fermetures d'unités de vie, notamment sur la MECS, réduisant ainsi le service public départemental d'établissements d'accueils éducatifs. Un CTE extraordinaire avec pour seul ordre du jour a d'ailleurs été programmé pour le 17 octobre, et hormis l'ordre du jour aucun document de travail ne nous a été transmis.

Le second point lui, a pour visée de remettre en cause les Accords sur la Réduction sur du Temps de Travail négociés et finalisés avec les organisations syndicales, dont une directive spécifique aux établissements, sous l'initiative de la Présidence de Michel Germa, puis complétés et validés sous les présidences suivantes.

D'ailleurs aucun document transmis ne fait référence à l'aboutissement de cette avancée sociale, propre au Conseil général du Val de Marne.

De plus ce second point, sans qu'aucun bilan de cette avancée n'ait été réalisé en amont de ce CTE notamment avec les Organisations syndicales et dans les instances de dialogue social, s'adresse en particulier au personnel éducatif, et stigmatise de fait ces professionnels.

Les dispositions envisagées ne sont pas de nature à rechercher des solutions dans le cadre de l'amélioration du Service public départemental d'accueil éducatif. Au contraire même, elles font porter sur le personnel des établissements la responsabilité des dysfonctionnements qu'induisent des prises de décision de placements hors la réalité

concrète des populations accueillies et de celle de l'état actuel des structures éducatives et des collectifs de travail.

Nous tenons à souligner, que nous avons alerté sur le délaissement réel et ressenti par les personnels, sur les risques pris par des accueils inconséquents, déstabilisant leur professionnalisme, désorientant le sens du travail, et que d'autre part aucun projet d'établissement, n'ont été discutés et validés en CTE. Ils sont pourtant de véritables repères institutionnels, tel que définit par la loi du 2 janvier 2002.

Pour nous, la compréhension des problématiques de travail doit présider à la recherche de solutions pérennes pour que les établissements puissent continuer de mener à bien leur mission de service public, dans l'intérêt des enfants et des jeunes accueillis.

C'est dans ce sens que nous aborderons ce CTE, soutenus par nos collègues du CTP, et les agents de la DPEJ aujourd'hui en mouvement social.

***Les membres FSU et CGT au CTE***